

RAPPORT N° 99/6-81
au Conseil Municipal

OBJET

DESAFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION
DE L'ECOLE PRIMAIRE DE BELLEVUE

Le Rectorat a décidé de procéder, à la rentrée de septembre 1999, à l'ouverture d'une nouvelle classe à l'Ecole Primaire de Bellevue.

L'établissement ne disposant d'aucun local vacant pouvant accueillir cette classe et connaissant par ailleurs des problèmes aigus pour l'accueil des élèves au réfectoire en raison de l'exiguïté des locaux, la Direction des Affaires Scolaires propose de désaffecter le logement de fonction de la Directrice qui serait, avec son accord, relogée à l'Ecole Primaire Philibert Commerson.

L'aménagement du logement de fonction permettrait :

- de reloger une classe du rez-de-chaussée située près de la cuisine (problèmes de nuisances) ;
- de transférer la BCD afin de libérer une classe ;
- d'installer le RASED dans des locaux définitifs.

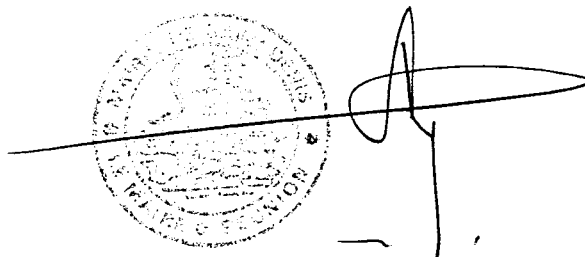
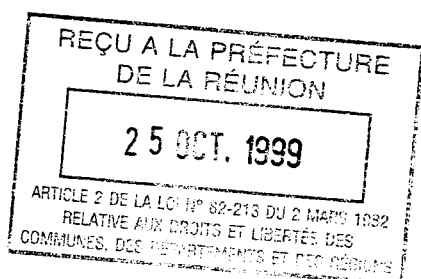
Parallèlement, la salle libérée près de la cuisine permettrait d'envisager une extension du réfectoire pour un meilleur confort des élèves.

Conformément à la législation en vigueur, l'avis préalable du Préfet a été sollicité. Par courrier du 29 juillet 1999, le Préfet nous a communiqué un avis favorable sur ce dossier.

Je vous demande donc de m'autoriser, conformément aux dispositions de la Circulaire Interministérielle du 25 août 1995, à prononcer la désaffectation de ce local et à engager les aménagements nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



**DELIBERATION N° 99/6-81
au Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 octobre 1999**

OBJET

**DESAFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION
DE L'ECOLE PRIMAIRE DE BELLEVUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Com-
munes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/6-81 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Daniel CADET, Conseiller Municipal, présenté au
nom de la Commission Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à prononcer la désaffectation du logement de fonction de
l'Ecole Primaire de Bellevue et à engager les aménagements nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 OCT. 1999

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND**

